REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Pas de Calais
Commune de ARQUES

ENQUETE PUBLIQUE

ICPE rubriques concernées pour l'autorisation : 2253, 2275, 2940-2, 3642-2

(2)

CONCLUSIONS ET AVIS
DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

relatifs à

Une installation classée pour la protection de l'environnement
Sur la commune de Arques
Demande d'autorisation d'exploiter une brasserie

Dossier présenté par

Les brasseurs de Gayant
Avenue de Newton
Porte multimodale de l'Aa
62510 ARQUES

Commissaire-Enquêteur : Guy BOTIN
Commissaire-Enquêteur suppléant: Bernard COUTON

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

La Société LES BRASSEURS DE GAYANT – SAS au capital de 2 523 894.60 € dont le siège social actuel est Avenue Newton à 62510 Arques, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur André PECQUEUR a déposé une demande d'autorisation d'exploiter une nouvelle brasserie sur le site de la ZAC de la Porte Multimodale de l'AA sur la commune d'Arques.

Les unités de fabrication et de conditionnement de cette brasserie se situent actuellement sur la commune de Douai.

Les principales activités de la société « LES BRASSEURS DE GAYANT » sont la fabrication et le conditionnement de bières déclinées sous 9 marques différentes (la Goudale, la Saint Landelin, la Septante 5, la Grain d'Orge, la Divine, la Belzebuth, la Géante, la Secret des Moines, l'Abbaye du Lys, La Bière du Démon, la Bière du Désert, la Téquieros et la Celta) certaines d'entre elles étant à leur tour produites sous différentes appellations pour arriver à un total de 28 appellations différentes pour une production annuelle, toutes appellations confondues, de l'ordre de 2 000 000 hl de bière par an pour un chiffre d'affaires 2014 de 37 575 k€

Les nouveaux bâtiments d'une surface totale de 36 361 m2, seront implantés sur la commune d'Arques (Pas de Calais) dans la ZAC de la Porte Multimodale de l'AA sur un ancien terrain agricole d'une superficie de 11.8 hectares pour un investissement d'environ 60 millions d'euros.

Par décision du 13 mai 2015, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille a désigné Monsieur Guy BOTIN, Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête publique

Par arrêté réglementaire pris par Madame la Préfète du Pas de Calais en date du 18 mai 2015, il a été prescrit les conditions de cette enquête publique.

En date du 27 mai 2015, m'ont été transmis les documents réalisés pour le compte de la Sté LES BRASSEURS DE GAYANT par la Société KALIES, 16 rue Louis Néel à 59260 LEZENNES relatifs à l'enquête publique.

Conformément aux dispositions du Décret n° 2011- 2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique et à l'arrêté Préfectoral du 18 mai 2015,
Il a été procédé aux deux parutions légales dans La Voix du Nord et Nord Eclair, éditions des mardi 26 mai 2015 et vendredi 19 juin 2015 ainsi qu'aux affichages dans les mairies de Arques, Campagne Les Wardrecques, Wardrecques, Blendecques, Longuenesse, Saint Omer et Clairmarais et à proximité de l'emplacement du futur site d'exploitation :

Conformément à l'arrêté Préfectoral du 18 mai 2015, les dossiers d'enquête ont été mis à la disposition du public en mairie de Arques et accessibles aux heures d'ouverture au public pendant toute la durée de l'enquête du 15 juin au 15 juillet 2015 et pendant les permanences suivantes :

- 1° permanence, le 15 juin 2015 de 9h00 à 12h00.
- 2° permanence, le 24 juin 2015 de 9h00 à 12h00
- 3° permanence, le 4 juillet 2015 de 9h00 à 12h00
- 4° permanence, le 10 juillet 2015 de 14h00 à 17h00
- 5° permanence, le 15 juillet 2015 de 14h00 à 17h00

Le 15 juillet 2015 à 17 h 00, le commissaire enquêteur a clos et pris le registre d'enquête.

Aucun incident n'est à signaler

CONCLUSION ET AVIS

L'examen approfondi du dossier ainsi que les échanges avec le demandeur, et même l'absence de réaction du public, m'ont permis de me forger une opinion sur les différents points suivants :

Sur le respect de la réglementation.

La Société LES BRASSEURS DE GAYANT présente ce dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt pour une activité de brasserie qui entrent dans le champ des rubriques 2253, 2275, 2940-2, 3642-2 de la nomenclature des Installations classées pour la protection de l'environnement conformément avec la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux règles en vigueur concernant l'eau, l'air, les déchets, les bruits et les risques technologiques.
L'examen du dossier démontre que toutes ces obligations sont prises en compte et respectent bien les règles en vigueur.

Sur les conséquences environnementales :

Implanté dans une zone d'activité adaptée et en dehors de toutes zones sensibles, le projet n'impactera que très modérément l'environnement actuel tant sur les plans du paysage, des nuisances olfactives, du bruit de la circulation.

Par ailleurs, il m'apparait que les bénéfices environnementaux (gestion des déchets) et les économies d'eau et d'énergie entre le site d'exploitation actuel en zone urbanisée à Douai et le futur site d'Arques seront très favorables à ce dernier.

Sur les conséquences économiques.

Il ne s'agit pas ici de la création d'une nouvelle activité mais d'un transfert qui générera des économies d'exploitation, notamment en matière de consommables, de transports, qui permettra de moderniser, de pérenniser l'entreprise, favorisant aussi, même à court terme, les conditions d'une augmentation sensible de la production.

Sur les conséquences sociales.

Le nouveau site d'exploitation ne générera pas ou peu de création d'emplois sur place mais le déplacement volontaire des salariés du site de Douai vers celui d'Arques. L'exploitant s'est engagé à mettre en place des solutions de financement et/ou de transport pour permettre à ses salariés de rejoindre le site d'Arques.

Ainsi,

VU la réglementation en vigueur,

VU l'arrêté Préfectoral du 18 mai 2015

VU le dossier soumis à l'enquête,

VU les observations du public,

VU les décisions des conseils municipaux des communes concernées,

J'émets un AVIS FAVORABLE sur la DEMANDE d'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE BRASSERIE SUR LA COMMUNE D'ARQUES PAR LA Sté « LES BRASSEURS DE GAYANT »

Fait à Dunkerque le 3 Août 2015

Guy BOTIN
Commissaire enquêteur